

Comité 21



Paris, le 10 avril 2007

DEMARCHE DE CONCERTATION DE SUEZ ENVIRONNEMENT AVEC UN PANEL DE PARTIES PRENANTES

SYNTHESE DE LA 1^E REUNION DE CONCERTATION

Dans le cadre de sa politique de développement durable, SUEZ Environnement a conduit avec le Comité 21 une première démarche de concertation externe, permettant d'identifier les analyses et les attentes d'un panel d'experts du développement durable et des politiques de distribution d'eau et d'assainissement. Cette concertation vise à améliorer l'adéquation de la stratégie de l'entreprise aux attentes de la société civile et à enrichir sa réflexion et ses engagements en matière de développement durable. Cette concertation a pour but, à terme, de conduire l'entreprise à préciser ses engagements et à aménager en conséquence son plan d'actions.

La première phase de cette concertation s'est déroulée le 9 mars 2007. Cette première réunion a permis aux parties prenantes représentées d'exprimer leurs attentes. Lors d'une deuxième réunion, qui se réunira durant l'automne 2007, SUEZ Environnement répondra aux questionnements rappelés ci-après et précisera ses engagements.

Cette concertation a réuni du côté de l'entreprise des représentants du Groupe SUEZ, de SUEZ Environnement et de la Lyonnaise des Eaux. Du côté des parties prenantes externes, une quinzaine d'organisations représentatives des mondes scientifiques, des organismes de coopération, de l'industrie et du conseil, d'élus et d'associations d'élus et du monde associatif (ONG de développement Nord/Sud, de solidarité, de défense des droits de l'Homme), ont participé à cette concertation.

Le déroulement de cette concertation s'est appuyé sur des règles conçues par le Comité 21 et approuvées par l'ensemble des participants : confidentialité des échanges et de la composition du groupe des parties prenantes ; exhaustivité des réponses aux questions posées ; animation des échanges par le Comité 21.

Le Comité 21 a mobilisé les parties prenantes et a présidé les réunions, en veillant au respect des règles acceptées par tous pour assurer la sérénité et la qualité des débats, dans l'objectif d'une contribution opérationnelle de la démarche de progrès de l'entreprise. Le Comité 21 a été chargé de rédiger la synthèse de cette concertation.

L'entreprise s'est engagée à inscrire le processus dans la durée et à rendre compte des décisions prises en termes d'engagements et de traductions opérationnelles aux vu des attentes exprimées.

Rappel des attentes exprimées par les parties prenantes

I/ INFORMATION - CONCERTATION : L'EQUILIBRE DES POUVOIRS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les attentes exprimées par les parties prenantes concernent trois axes structurants : la redéfinition de la gouvernance de l'eau ; la transparence et la tarification des services ; la lutte contre la corruption.

1. Vers une redéfinition de la gouvernance de l'eau

L'accès à l'information

Dans une définition revisitée de la gouvernance de l'eau (égalité de connaissance des opérateurs et des territoires), SUEZ peut-il s'engager en matière d'équilibre des savoirs et des pouvoirs entre le public et le privé ? Cela implique une connaissance et une diffusion d'information sur la ressource, les milieux aquatiques (l'état de la ressource), l'état du réseau (sa vétusté) et l'assainissement (dont la part dans le coût va croissante) et sur les péréquations internes (entre l'eau potable et les utilisateurs de l'eau) et externes (les relations Nord-Sud).

Le rapport bilatéral entre opérateurs et régulateurs ne suffit plus à définir la régulation des informations. Les nouveaux enjeux de gouvernance posent de manière cruciale la question de l'accès à l'information pour les autres parties prenantes (avec une définition la plus exhaustive possible de la représentation de ces parties prenantes : citoyens, ONG, entreprises...). Comment être acteur de cette attente de partage d'information et de ce dialogue avant la passation du contrat et durant toute la durée du contrat ?

L'équilibre des pouvoirs

En tant que gestionnaire d'un bien public vital, la responsabilité sociale qui incombe à un groupe tel que SUEZ est particulière. La concentration des pouvoirs de décision aux mains du secteur privé pose des problèmes d'équilibre des rapports de force. Où se situe le point d'équilibre entre éthique des gouvernements et logique entrepreneuriale des prestataires privés ?

Dans nombre de zones en développement, les dispositifs institutionnels et les coalitions sociales sont devenus obsolètes et ne parviennent plus à stabiliser la gestion de l'eau. Comment SUEZ entend-il assurer « l'équilibre des pouvoirs » avec les parties prenantes en place, de manière à pérenniser les contrats (même en situation conflictuelle) ?

L'accès à l'information est une condition nécessaire mais non suffisante de l'équilibre des pouvoirs et du renouvellement des gouvernances. Afin de lutter efficacement contre les problèmes d'asymétrie d'information, SUEZ doit aussi s'impliquer sur les questions de partage des richesses et de capacité d'implication et de négociation dans les enjeux de pouvoir et de décision. Il est suggéré à SUEZ de s'appuyer sur les processus de partenariats public/privé afin de créer des plateformes de concertation avec les représentants des plus démunis.

Gouvernance nationale Vs gouvernance locale

Quels rôles SUEZ peut-il jouer en matière de gouvernance locale et de gouvernance nationale afin de permettre les conditions, à tous les niveaux, d'un meilleur « équilibre des pouvoirs » ?

L'évaluation des stratégies

La redéfinition de la gouvernance du secteur de l'eau suppose une intervention de l'organisme délégataire au-delà du seul cadre de la gestion du service. Il suppose une véritable stratégie d'évaluation, lisible pour le grand public, condition d'une plus grande transparence des contrats. Comment le Groupe peut-il s'impliquer dans la définition de stratégies progressives et de démarches d'évaluation des processus de gouvernance du secteur de l'eau ?

2. La transparence et la tarification des services

Par rapport aux échecs des contrats dans un certain nombre de pays en développement, il est attendu une véritable remise en cause du Groupe et une clarification quant aux raisons de ces échecs, donnant lieu à un exercice ouvert et transparent de communication.

Entre gratuité de l'eau et dérive spéculative, SUEZ doit être un acteur d'une plus grande transparence du marché de l'eau. SUEZ accepterait-il de communiquer sur les profits réalisés ?

Dans de nombreux pays du Sud, l'eau est facturée, et, en règle générale, les pauvres la paient beaucoup plus cher que les riches. Comment SUEZ peut-il être acteur d'une plus grande équité en matière de tarification ?

3. La lutte contre la corruption

Afin d'anticiper et le cas échéant de contrer les risques de corruption (relations clientélistes), afin aussi de contribuer à un rapport de force plus équilibré avec les différents niveaux de gouvernement en place, SUEZ devrait définir des règles qui permettraient de s'engager dans des investissements et des modes de gestion lisibles par le plus grand nombre, justes et équitables.

SUEZ possède-t-il les moyens d'action pour lutter contre le fléau de la corruption ou SUEZ entend-il se résigner ? S'il entend lutter contre, le Groupe va-t-il adopter un code de déontologie, élaborer un guide de bonnes pratiques, construire un système de rémunération adapté pour les commerciaux... ?

Afin de lutter contre les facteurs de distorsion de la concurrence, il est proposé à SUEZ de partager ses connaissances en matière de lutte contre les mécanismes de corruption avec les bailleurs de fonds. Cela permettrait d'assainir, à l'échelle mondiale, les conditions de mise en compétition sur les marchés de l'eau.

Il est suggéré à SUEZ d'éviter les situations de monopole, qui sont en soit un facteur important de corruption.

II/ ACCES UNIVERSEL ET EQUITE DEVANT LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les attentes exprimées par les parties prenantes concernent trois axes structurants : la stratégie de SUEZ dans les pays et territoires en développement ; la coopération décentralisée ; la transparence des coûts et la tarification des services

1- La stratégie de SUEZ dans les pays et territoires en développement

La pérennité de la stratégie commerciale

Comment le Groupe SUEZ envisage-t-il son rôle à l'avenir, vis-à-vis de l'accès à l'eau dans le monde, en optimisant en particulier les objectifs de performance, d'obligation de résultat et de transparence comptable ?

A terme, dans le domaine de l'eau, la stratégie du Groupe est-elle d'investir dans les pays riches ou dans les pays pauvres ? Si le Groupe entend demeurer présent dans les pays pauvres, quelle part de son chiffre d'affaires est-il prêt à y consacrer ? Quelle est la justification de ces investissements ?

Sur la base des échecs rencontrés par le groupe dans certains pays en développement, quelles leçons ont été retenues ? En particulier dans le cadre de la négociation des futurs contrats ? Comment le Groupe

prévoit-il d'avancer en matière d'évaluation des objectifs et des moyens prévus pour la généralisation de l'accès au service dans les contrats ? Comment mesurer leur durabilité et leur cohérence (ce qui suppose de la part de l'opérateur de s'engager sur des objectifs raisonnables qu'il a conscience de pouvoir tenir dans la durée) ?

Quels arbitrages entend effectuer le Groupe entre enjeux ruraux et urbains ? Comment peut-il contribuer à un meilleur équilibre ?

Des normes différenciées

Le modèle français de service public n'est pas répliquable à l'identique partout dans le monde, avec les mêmes critères d'exigence de service. Le Groupe SUEZ est-il prêt à accepter cet état de fait et être le promoteur de normes différenciées, correspondant aux réalités hydrologiques et humaines (socio-économiques) des territoires d'implantation ?

Il est proposé au Groupe SUEZ d'investir en recherche & développement afin d'élaborer de nouveaux modèles économiques, moins coûteux, et adaptés à l'approvisionnement en eau des zones rurales et des petites villes dans les pays en développement.

2- SUEZ, acteur de la coopération décentralisée

L'organisation de la coopération

Si le Groupe veut être partenaire de la construction des services d'eau partout où des sociétés en ont besoin, y compris dans les zones rurales et les petites villes des pays en développement, comment entend-il articuler son action avec celui des institutions et des organismes de coopération ?

Un grand Groupe tel que SUEZ pourrait apporter, à une échelle régionale ou nationale, une expertise, des démarches d'audit ou de mutualisation de compétences... Il est proposé à SUEZ d'être, aux côtés des collectivités locales, un acteur de la coopération décentralisée.

Au-delà de l'expertise que peut apporter le Groupe en termes techniques, il est proposé à SUEZ de s'impliquer dans la résolution des problématiques institutionnelles, à même d'apporter des réponses opérationnelles dans la lutte contre la corruption.

Organiser les relations avec les parties prenantes locales

Dans les pays les plus pauvres, il est suggéré à SUEZ de renforcer les liens avec les organisations locales en créant une fondation permettant une coopération avec les petits entrepreneurs locaux ou, suivant l'exemple d'Haïti, la délégation de la gestion à des communautés.

Il est suggéré au Groupe de travailler sur la promotion de l'entreprise locale en contribuant à la formation des opérateurs, plus largement à l'entrepreneuriat, en organisant les transferts de compétences.

Les partenariats financiers

Il est proposé au Groupe d'affecter une partie des bénéfices générés au profit des relations Nord-Sud et faire du Groupe un codonateur aux côtés d'organismes de coopération, de collectivités locales et d'ONG.

En l'absence de véritables systèmes bancaires dans certains territoires en développement, SUEZ pourrait-il amorcer les montages financiers permettant de crédibiliser des projets et de nouer des réseaux entre les banques et les entreprises ?

Afin de sortir du seul dialogue entre collectivités concédantes et autorités délégataires et de dégager des fonds de financement, le Groupe SUEZ pourrait-il fédérer d'autres entreprises du secteur privé (qui utilisent l'eau) afin de bénéficier de leurs savoir-faire et de leurs investissements ?

3- La transparence des coûts et la tarification des services

SUEZ devrait contribuer à une plus grande lisibilité de la répartition des coûts économiques de la gestion de l'eau entre les acteurs (au-delà du financement des investissements initiaux) et rendre ces données accessibles.

Au vu de la complexification croissante des mécanismes de tarification, le Groupe SUEZ est-il prêt à s'engager dans une évaluation des consommations en fonction des tarifs auprès des ménages afin de clarifier les enjeux d'élasticité prix de la demande ?

Afin de garantir l'accès aux services essentiels, SUEZ est-il prêt à soutenir le principe d'un tarif social pour l'eau ?